

- ・ フランスの商法 (Code de commerce) に基づく開示
商業裁判所 (GREFFE) のWebsiteより入手

Exemplaire Greffe



Renault

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1 723 040

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche – 11, allée de l'Arche
92037 Paris La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles

Renault
Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Renault, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme précisé à la note I.C de l'annexe aux comptes annuels et conformément à l'avis n°34 du Conseil national de la comptabilité, votre société a opté pour la mise en équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive. La détermination de la valeur d'équivalence de ces titres est établie sur la base des règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés du groupe. Notre appréciation de cette valeur d'équivalence s'est fondée sur le résultat des diligences mises en œuvre dans le cadre de l'audit des comptes du groupe Renault de l'exercice 2008.
- comme précisé aux notes I.C et I.E, les actions propres acquises dans le cadre de plans d'options de souscription d'actions (classées en « Autres participations et autres immobilisations financières ») et les actions auto-détenues, affectées aux plans d'options d'achats d'actions consentis aux cadres et dirigeants du Groupe (classées en « Valeurs Mobilières de Placement »), sont évaluées au plus bas du prix d'achat et du cours de bourse moyen des vingt derniers jours avant la date de clôture. Les dépréciations comptabilisées sont décrites aux notes 6 et 8 de l'annexe. Nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables suivies et des informations données dans les notes, nous avons examiné la documentation disponible et apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues.
- enfin, sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées, nous estimons que la note 13.D donne une information appropriée sur le risque de liquidité de la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 17 février 2009



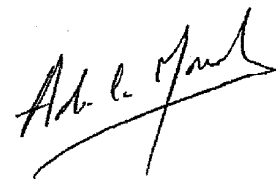
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



A. Raimi


P. Chastaing-Doblin
D. Mary-Dauphin

A. de la Morandière

COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)	2008	2007
Produits d'exploitation		4
Charges d'exploitation	(26)	(24)
Dotations et reprises aux provisions	(5)	
RESULTAT D'EXPLOITATION	(31)	(20)
Produits des titres et créances rattachées	875	853
Dotations et reprises aux provisions	4	
PRODUITS ET CHARGES LIES AUX PARTICIPATIONS (Note 2)	879	853
Différences positives de change	249	534
Dotations et reprises aux provisions pour risques de change	(955)	
Différences négatives de change	(400)	(179)
PRODUITS ET CHARGES LIES AU CHANGE (Note 3)	(1 106)	355
Intérêts perçus et autres produits assimilés	3	5
Intérêts versés et autres charges assimilées	(341)	(263)
Reprises de provisions et transferts de charges	1	3
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	17	45
Dotation aux amortissement et provisions	(462)	
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Note 4)	(782)	(210)
RESULTAT FINANCIER	(1 009)	998
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 040)	978
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		(1)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1)
IMPOT SUR LES BENEFICES (Note 5)	177	119
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(863)	1 096

BILAN				
ACTIF (en millions d'euros)	2008			2007
	Brut	Amortis. et provisions	Net	Net
Participations évaluées par équivalence (Note 6)	7 459		7 459	8 490
Participation dans NISSAN MOTOR (Note 6)	6 413	0	6 413	6 413
Autres participations et autres immobilisations financières (Note 6)	376	310	66	232
Prêts et créances rattachées à des participations (Note 7)	11 801	14	11 787	9 648
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26 049	324	25 725	24 784
ACTIF IMMOBILISE	26 049	324	25 725	24 784
CREANCES	18		18	15
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (Note 8)	251	163	88	582
DISPONIBILITES	2		2	9
AUTRES COMPTES D'ACTIF (Note 9)	363		363	35
TOTAL ACTIF	26 683	487	26 196	25 425

BILAN		
PASSIF (en millions d'euros)	2008	2007
Capital	1 086	1 086
Primas d'émission	4 424	4 423
Ecart de réévaluation	9	9
Ecart d'équivalence	3 798	4 829
Réserves légale et réglementées	108	108
Report à nouveau	7 166	7 120
Résultat de l'exercice	(863)	1 096
CAPITAUX PROPRES (Note 10)	15 728	18 671
AUTRES FONDS PROPRES (Note 11)	130	130
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (Note 12)	996	54
Emprunts obligataires	4 761	3 954
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 463	322
Emprunts et dettes financières divers	3 040	1 904
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (Note 13)	9 264	6 180
AUTRES DETTES (Note 14)	4	40
COMPTES DE REGULARISATION (Note 15)	74	350
TOTAL PASSIF	26 196	25 425

TABEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	2008	2007
Capacité d'autofinancement (Note 19)	554	1 064
Variation du besoin en fonds de roulement	(49)	9
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	505	1 073
Diminution / (augmentation) nette des autres participations	231	(232)
Diminution / (augmentation) nette des prêts	(2 143)	(128)
Diminution / (augmentation) nette des VMP	(31)	620
Flux de trésorerie liés aux investissements	(1 943)	260
Emissions d'emprunts obligataires	682	588
Remboursements d'emprunts obligataires	(435)	(597)
Augmentation / (diminution) nette des autres dettes porteuses d'intérêts	2 222	(492)
Dividendes versés aux actionnaires	(1 049)	(863)
Primes de remboursement sur emprunts obligataires	(19)	
Flux de trésorerie liés au financement	1 401	(1 364)
Trésorerie à l'ouverture	(1)	30
Augmentation / (diminution) de la trésorerie	(37)	(31)
Trésorerie à la clôture	(38)	(1)

ANNEXE

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Renault SA sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au plan comptable général 99-03 du 29 avril 1999 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Les méthodes retenues pour l'évaluation des postes du bilan et du compte de résultat sont les suivantes :

A - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend les produits et charges d'intérêts qui se rapportent à l'activité d'endettement et de placement de Renault SA. Les charges financières correspondent à la rémunération des ressources d'emprunts qui dépendent du niveau de l'endettement et des taux d'intérêts. Les produits financiers intègrent les gains issus des placements de trésorerie (VMP, prêts) et les dividendes reçus. Le résultat financier comprend les pertes ou gains de change réalisés.

B - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose des produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

C - PARTICIPATIONS

Par dérogation à la règle générale en matière d'évaluation des titres au bilan, Renault SA a opté pour l'évaluation par équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive, conformément à l'avis N°34 du Conseil National de la Comptabilité (Juillet 1988) :

- le périmètre d'application de la méthode correspond aux sociétés consolidées par intégration globale,
- les capitaux propres de ces sociétés sont déterminés sur la base des principes comptables retenus pour la consolidation ; s'agissant d'une méthode d'évaluation, il n'est tenu compte d'aucune élimination concernant les opérations entre sociétés du Groupe,
- pour l'évaluation d'une filiale, les titres qu'elle détient sur des sociétés contrôlées de façon exclusive par le Groupe sont estimés selon la même méthode,
- la variation annuelle de la quote-part globale de capitaux propres représentative de ces titres ne constitue pas un élément de résultat, elle est inscrite en capitaux propres au poste « Ecart d'équivalence », cet écart n'est pas distribuable et ne peut être utilisé à compenser les pertes. Lorsque l'écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat.

Les titres de participation des sociétés non contrôlées de façon exclusive figurent au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ils sont évalués à la plus faible des valeurs d'acquisition ou d'inventaire. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est déterminée en prenant en compte les perspectives de rentabilité, le débouché commercial et la quote-part d'actif net.

Les autres participations et immobilisations financières comprennent les actions propres acquises dans le cadre de plans d'options de souscription d'actions.

D - PRETS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

Les prêts octroyés aux sociétés et les créances rattachées à des participations sont enregistrés au coût historique. Une dépréciation est constituée dès lors qu'il existe une probabilité de non recouvrement de ces prêts.

E - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat et intérêts courus pour les obligations ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions auto détenues, affectées aux plans d'options d'achats d'actions consentis aux cadres et dirigeants du Groupe, sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement et valorisées au plus bas du prix d'achat et du cours de bourse de l'action, avec constitution le cas échéant d'une provision pour dépréciation du montant de la différence. En cas de prix d'exercice de l'option inférieur à la valeur nette comptable, une provision pour risques et charges est constituée.

F - FRAIS ET PRIMES SUR EMPRUNTS

Les frais et primes d'émission sur emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations sont amortis sur la durée des emprunts correspondants.

G - CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVICES ETRANGERES

La conversion des dettes et créances en devises est effectuée comme suit :

- conversion de l'ensemble des dettes et créances libellées en devises aux taux en vigueur au 31 décembre,
- enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion),
- constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes de change latentes déterminées de la façon suivante :
 - détermination d'une position de change devise par devise et échéance par échéance constituée des éléments du bilan libellés en devises étrangères et des dérivés souscrits en couverture du risque de change,
 - compensation des gains et des pertes de change latents devise par devise et échéance par échéance,
 - comptabilisation des pertes de changes latentes résiduelles par devise et par échéance.

H - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors qu'elles correspondent à une obligation probable ou certaine à la date de clôture. Le passif éventuel correspond à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'établissement des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas. Il ne donne pas lieu à la constatation d'une provision et fait l'objet, le cas échéant, d'une information dans les engagements hors bilan.

I - INSTRUMENTS DERIVES

Les résultats dégagés sur les instruments dérivés qualifiés de couverture sont portés au compte de résultat de façon symétrique à ceux constatés sur l'élément couvert.

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont réévalués à chaque clôture à leur valeur de marché. Si cette valeur fait apparaître une perte latente, celle-ci est portée au compte de résultat. Si la réévaluation de l'instrument fait apparaître un gain latent, ce gain n'affecte pas le compte de résultat en vertu du principe de prudence.

La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions du marché. Celle des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. La juste valeur des dérivés de taux représente ce que le Groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les conditions de marché à la date de clôture.

2. PRODUITS ET CHARGES LIES AUX PARTICIPATIONS

Les produits des titres et créances rattachées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007
Dividendes reçus de Nissan Motor Co Ltd	418	456
Dividendes reçus de Sofasa	5	4
Intérêts des prêts	452	393
Dotations et reprises de provision liées aux participations	4	
TOTAL	879	853

Le détail du poste d'intérêts des prêts s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007
Intérêts des prêts		
RENAULT s.a.s.	209	93
RENAULT FINANCE	46	100
SNC RENAULT CLEON	23	24
COGERA	23	20
PÔLES RFA	21	20
SNC RENAULT SANDOUVILLE	19	19
SNC RENAULT DOUAI	17	14
MAUBEUGE CONSTRUCTION AUTOMOBILE	16	13
SNC RENAULT FLINS	14	16
AUTO CHASSIS INTERNATIONAL	11	17
SOVAB	9	6
COFAL	6	4
ACI VILLEURBANNE	5	4
EM BOUTISSAGE TOLERIE GENNEVILLIERS	5	4
RENAULT BRUSSEL	4	2
RDIC	3	10
SIM CRA	3	3
SIRHA	2	2
SCI du Plateau de Guyancourt	2	
SOCIETE NOUVELLE DE ROULEMENTS	1	4
SOCIETE DE TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES	1	1
TEI	1	1
RENAULT UK	1	1
RENAULT WIEN	1	1
RENAULT AMSTERDAM	1	
RENAULT Irlande	1	
FONDERIE DE NORMANDIE	1	
RENAULT FORMULE 1	1	3
REAGROUP ESTATE POLSKA	1	
RENAULT SPORT	1	1
SOCIETE CABLAGE DE L'OISE	1	1
AUTRES	4	9
TOTAL	452	393

3 - PRODUITS ET CHARGES LIES AU CHANGE

Le résultat de change est principalement constitué des opérations en yens réalisées par Renault SA au titre de la couverture de l'actif net de Nissan. Ces opérations sont qualifiées de couverture dans les comptes consolidés uniquement. A ce titre, les opérations de change réalisées sur la couverture Nissan sont enregistrées en résultat financier dans les comptes sociaux.

Le résultat de change 2008 se décompose comme suit :

- Un gain de change de 77 millions d'euros sur le remboursement d'emprunts et de cross currency swaps d'une valeur de 487 millions d'euros. Ce gain de change concerne les opérations suivantes :
 - la débouclure du cross currency swap adossé à l'emprunt obligataire émis le 29 août 2003 pour un nominal de 85 millions d'euros a généré un produit de change de 20 millions d'euros,
 - le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 30 avril 2003 sur le marché domestique japonais pour un nominal de 1 milliard de yens a généré un produit de change de 1 million d'euros,
 - le débouclure du cross currency swap adossé à l'emprunt obligataire émis le 30 mars 2001 pour un montant nominal de 163 millions d'euros a dégagé un gain de change de 30 millions d'euros,
 - le débouclure du cross currency swap du 21 février 2006 d'un montant nominal de 45 milliards de yens a généré un résultat positif de change de 39 millions d'euros,
 - le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 02 décembre 2003 sur le marché domestique japonais pour un nominal de 30 milliard de yens a généré une perte de change de 13 millions d'euros.
- Une perte de change de 227 millions d'euros (385 millions d'euros de charges et 158 millions d'euros de produits) sur les ventes à terme dénouées au cours de l'exercice,
- Une provision pour pertes de change latentes constituée sur l'exercice pour un montant de 955 millions d'euros dont 709 millions au titre des ventes et achats à terme en yens non dénouées à la clôture et 246 millions d'euros au titre des pertes de change latentes sur les emprunts obligataires en yens ou en euros swapés en yens.

Le résultat de change 2007 comprenait un gain de change de 145 millions d'euros suite au remboursement de trois emprunts obligataires d'une valeur de 597 millions d'euros libellés en yens ou ayant fait l'objet d'un cross currency swap et d'un produit net de change de 211 millions d'euros relatif au dénouement des ventes à terme (387 millions de produits et 176 millions d'euros de charges).

L'évolution de la couverture de l'actif net Nissan est donnée dans la note 17.A.

4. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En 2008, les autres produits et charges financiers d'un montant total de 782 millions d'euros (210 millions d'euros en 2007) comprennent les intérêts nets versés sur les emprunts obligataires de Renault après swaps pour 341 millions d'euros et une dotation aux provisions pour dépréciation des actions propres pour 460 millions d'euros (162 millions d'euros en VMP et 297 millions d'euros en immobilisations financières).

Le montant net des intérêts sur les emprunts obligataires se décompose en intérêts courus et versés pour 334 millions d'euros (329 millions d'euros en 2007), et en intérêts courus et reçus sur les swaps pour 154 millions d'euros (177 millions d'euros en 2007).

Le détail du poste d'intérêts versés et autres charges assimilées s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007
Intérêts courus nets après swaps s/ emprunts obligataires	(80)	(52)
Intérêts courus nets après swaps s/ emprunts auprès des établissements de crédit	(26)	(1)
Intérêts courus sur fin d'emprunts auprès des filiales	(68)	(68)
Intérêts courus sur titres participatifs	(17)	(17)
Autres (billets de trésorerie et commissions d'engagements)	(32)	(14)
TOTAL	(341)	(263)

En 2008, les 180 millions d'euros d'intérêts à verser ou payés après swaps sont principalement composés de :

- 73 millions d'euros sur l'emprunt swappé émis le 26 juin 2002
- 28 millions d'euros sur l'emprunt swappé émis le 24 mai 2006
- 26 millions d'euros sur l'emprunt swappé émis le 16 avril 2007
- 8 millions d'euros sur l'emprunt swappé émis le 28 mai 2003

Les intérêts nets sur la partie swappée des emprunts obligataires représentent 18 millions d'euros à recevoir, 185 millions d'euros sur la jambe prêteuse et 167 millions d'euros sur la jambe emprunteuse.

En 2007, les 152 millions d'intérêts à verser ou payés après swaps comprenaient 65 millions d'euros sur l'emprunt swappé émis le 26 juin 2002.

5. IMPOT SUR LES BENEFICES

Renault SA ayant opté pour le régime de l'intégration fiscale dès son origine, celui-ci constitue le régime fiscal de groupe sous lequel la société est imposée en France à compter du 1^{er} janvier 2004. Les filiales françaises détenues à plus de 95% versent directement à Renault SA le montant de l'impôt sur les bénéfices dont elles sont redevables. Chacune de ces entités comptabilise la charge d'impôt qui serait la sienne si elle était imposée individuellement. Les économies d'impôt générées par l'intégration fiscale constituent un produit comptabilisé par la tête de Groupe. Lorsque le résultat des filiales redevient bénéficiaire, la société mère constate un complément d'impôt lié au fait qu'elle a déjà utilisé les pertes fiscales de ses filiales lorsque celles-ci étaient déficitaires. La société mère n'a pas l'obligation de restituer aux filiales les économies d'impôts résultant de l'utilisation de leurs déficits, dès que les filiales redeviennent bénéficiaires ou en cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale.

Le produit d'impôt 2008 s'élève à 177 millions d'euros au titre de l'intégration fiscale. Le montant du déficit de l'intégration fiscale du Groupe s'élève à 5 421 millions d'euros, soit une augmentation de 3 798 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

Le produit d'impôt afférent à l'exercice est ventilé comme suit :

(en millions d'euros)	Résultat avant impôts		Impôt		Crédit d'impôt net	Résultat net	
	Théorique	Compensation	Théorique	Compensation		Théorique	Comptable
Résultat courant taux normal	(1040)	(539)			3	(636)	(404)
Intégration fiscale						459	(459)
TOTAL	(1040)	(539)	0	0	3	(177)	(863)

La situation fiscale latente de Renault SA s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2008		2007		Variations	
	Actif (1)	Passif (2)	Actif (1)	Passif (2)	Actif	Passif
Charges non déductibles temporairement						
Provisions pour risques et charges		342		18		324
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées	24	349	43	3	(19)	346
TOTAL		366		349		346

(1) : correspond à un crédit futur d'impôt

(2) : correspond à une charge future d'impôt

6. PARTICIPATIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Variation de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Participations évaluées par équivalence	8 490	(103)	7 459
Participation dans Nissan Motor Co. Ltd	6 413		6 413
Autres participations et immobilisations financières	245	131	376
Provisions dépréciation des autres participations et immobilisations	(13)	(297)	(310)
TOTAL	15 135	(1 197)	13 938

La variation annuelle de l'évolution des titres évalués par équivalence de 1 031 millions d'euros est inscrite en contrepartie des capitaux propres (voir note 11). Aucune cession ou prise de participation n'a été constatée sur l'année 2008.

L'augmentation des autres immobilisations financières pour 131 millions d'euros correspond à l'achat de 1 618 000 actions propres non affectées à un plan. Une dépréciation de 297 millions d'euros, calculée sur la moyenne des 20 derniers cours de bourse, a été comptabilisée au 31 décembre 2008 afin de couvrir la forte baisse du cours de l'action Renault.

7. PRETS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

Les mouvements de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Avances capitalisables	5			5
Dividendes à recevoir		3		3
Prêts	9 642	5 123	(2 972)	11 793
Total valeurs brutes (1)	9 647	5 126	(2 972)	11 801
Provisions pour dépréciation	(5)	(9)		(14)
TOTAL NET	9 642	5 117	(2 972)	11 787
(1) Dont part à moins d'un an	9 549	5 122	(2 965)	11 706
Dont part à plus d'un an	98	4	(7)	95

Les prêts comprennent :

- 238 millions d'euros de placements de trésorerie auprès des sociétés financières du Groupe dans le cadre de la gestion de trésorerie de celui-ci (1 785 millions d'euros en 2007)
- 25 millions d'euros de prêts long terme vis-à-vis de Renault s.a.s. (idem 2007)
- 11 530 millions d'euros de comptes courants résultant de conventions de centralisation de gestion de trésorerie de filiales du Groupe (7 832 millions d'euros en 2007).

Une refonte de la gestion de trésorerie a été mise en place en 2008. La centralisation de trésorerie euro est désormais réalisée par Renault SA via des comptes pivots avec les filiales qui sont centralisés auprès de banques externes.

Le détail du poste «prêts» (11 793 millions d'euros) s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation + 2008 / 2007	Variation - 2008 / 2007
Renault SAS	7 751	3 040	4 711	
SNC Renault Cléon	481	556		(75)
Cogéa	450	450		
SNC Renault Douai	432	337	95	
SNC Renault Sandouville	364	465		(101)
Maubeuge Construction Automobile	364	331	33	
SNC Renault Flins	303	348		(45)
Pôles RFA et ex-Filiales Commerciales Françaises	265	366	14	(115)
Renault Finance	238	1 745		(1 507)
Auto Chassis International	204	374		(170)
SOVAB	201	156	45	
COFAL	131	104	27	
ACI Villeurbanne	115	106	9	
Renault Brussels	65	48	17	
SIM CRA	64	61	3	
SIRHA	50	57		(7)
Renault Nissen Deutsche AG	31		31	
Société de Transmissions Automatiques	27	25	2	
Renault Sport	26	18	8	
Renault s.a.s.	25	25		
Fonderie de Normandie	23		23	
TEI	22	26		(4)
Renault Irlande	19		19	
Renault Wien	18	17	1	
Renault Amsterdam	12	13		(1)
Renault Alpine	12		12	
Immo Rés Polska	10	11		(1)
Renault Mexico	10		10	
Valin	8	1	8	(1)
Emboutissage Tôlerie Genevilliers	8	107	8	(107)
Carlife	8	8	8	(8)
Renault Luxembourg	7	15		(8)
Renault Industrie Belgique	7	5	2	
SRAC (chine) usd	7	6	1	
Française de Mécanique	6	6		
Renault Italia spa	6		6	
SAGA	5	5	5	(5)
Reagroup Estate Deutschland	4	4	0	
SCI Parc industriel Le Mans	3	5		(2)
RRG Allemagne	2		2	
Somac	2		2	
Société Câblage de l'Oise	1	24		(23)
Auto Veeneman	1	1		
IDVU	0	0		
RDIC		245		(245)
Sci du Plateau de Guyancourt		233		(233)
Société Nouvelle de Roulements		96	4	(110)
Renault UK		60		(60)
Renault formula 1ld		41		(41)
SFF		40		(40)
ACI Valladolid		26		(26)
Renault Antwerpen		16		(16)
Sofrastock		7		(7)
Reagroup Estate CZ S.R.O		3		(3)
Renault Hungarian alliance logistlique		1		(1)
Autres	4	8	7	(12)
TOTAL	11 793	9 642	5 123	(2 972)

8. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le placement des excédents de trésorerie de Renault SA répondait à la volonté du Groupe d'avoir une politique active du placement de ses liquidités en 2007. Des placements sous forme d'OPCVM monétaires ont été réalisés avec pour objectif de délivrer une performance proche de l'Eonia tout en assurant une liquidité parfaite. Ces valeurs mobilières respectaient des contraintes strictes de prudence telle que garanties en capital, absence de risque de change et de liquidité.

Renault SA a cédé l'intégralité de son portefeuille d'OPCVM, soit 314 millions d'euros en 2008, la totalité des excédents étant placée au jour le jour afin d'assurer la liquidité du Groupe dans un contexte de baisse des excédents de trésorerie et de volatilité accrue des marchés.

Les valeurs mobilières de placement ne comprennent plus que les titres de Renault SA auto détenus pour 251 millions d'euros dépréciés à hauteur de 163 millions d'euros.

En 2007, les valeurs mobilières de placement comprenaient des OPCVM pour un montant de 314 millions d'euros et des actions auto détenues en couverture des plans d'options d'achat pour 371 millions d'euros.

La variation des titres auto détenus s'analyse comme suit :

	Solde en début d'exercice	Levées d'options	Anticipation levées d'options s/ plans à souscription	Solde en fin d'exercice
Nombre d'actions	5 414 989	384 441	11000	5 019 548
Montant en millions d'euros	268	17		251
Provision pour dépréciation				(163)
TOTAL				88

9. AUTRES COMPTES D'ACTIF

Les autres comptes d'actif sont essentiellement constitués de la soule versée sur l'emprunt Calyon à hauteur de 24 millions d'euros contre 26 millions d'euros au 31 décembre 2007. Dans le cadre de l'opération de financement des prêts 1% logement mise en place en 2004, un emprunt d'une valeur nominale de 112 millions d'euros a été contracté auprès du Calyon au taux variable Euribor 6 mois + 0,67%, à échéance du 31 décembre 2019. Cet emprunt a fait l'objet d'un contrat d'échange de taux le ramenant ainsi à un taux fixe d'environ 0,13%, et générant par ailleurs le versement par Renault SA d'une soule de 33 millions d'euros représentative du différentiel d'intérêt actualisé enregistré sur la durée de l'opération. Cette soule est amortie sur la durée de l'emprunt (15 ans) et selon le rythme des intérêts payés sur la dette.

Les autres comptes d'actif comprennent 313 millions d'euros d'écarts de conversion actif suite aux pertes de change latentes sur emprunts émis ou swappés en yens couvrant partiellement notre investissement dans Nissan.

10. CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Solde en début d'exercice	Affectation du résultat 2007	Distribution	Résultat 2008	Autres	Solde en fin d'exercice
Capital	1086					1086
Prime d'émission	4 423					4 423
Ecart de réévaluation	9					9
Ecart d'équivalence	4 829				(103)	3 798
Réserves légale et réglementées	108					108
Report à nouveau	7 119	1098	(1049)			7 168
Résultat de l'exercice	1096	(1096)		(863)		(863)
TOTAL	18 671	0	(1 049)	(863)	(1 031)	15 728

L'affectation du résultat de l'exercice 2007, décidée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 avril 2008, s'est traduite par l'attribution de 1 083 millions d'euros de dividendes (soit 3,80 euro par action) dont 34 millions d'euros non distribuables au titre des actions d'autocontrôle, et par l'affectation de 47 millions d'euros au report à nouveau.

Le montant des réserves non distribuables s'élève à 3 915 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le montant des réserves affectées à la contrepartie de la valeur des actions propres s'élève à 612 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, le capital de Renault SA se répartit comme suit :

	Répartition du capital		Droits de vote	
	Nombre de titres détenus	% du capital	En nombre	En %
Etat	42 759 571	15,01%	42 759 571	18,32%
Salarisés	9 530 004	3,34%	8 530 004	4,08%
Auto-contrôle	8 773 698	3,08%		
Nissan	42 740 568	15,00%		
Autres	18 133 277	63,57%	18 133 277	77,60%
TOTAL	284 937 118	100%	233 422 852	100%

La valeur nominale du titre Renault SA s'élève à 3,81 euros.

11. TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs, émis en octobre 1983 et en avril 1984 par Renault SA, sont remboursables avec prime à sa seule initiative. Ils font l'objet d'une rémunération annuelle d'un minimum de 9 % composée d'une partie fixe égale à 6,75 % et d'une partie variable, fonction de l'évolution du chiffre d'affaires consolidé, calculée à périmètre et méthodes de consolidation identiques.

Renault SA a procédé entre mars et avril 2004 à une offre publique d'achat de ses titres participatifs à un prix de 450 euros l'unité représentant une prime de 21% par rapport au cours du titre. Cette opération s'est traduite par une moins-value de 343 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, il reste sur le marché 797 659 titres valorisés au coût moyen pondéré de 158,93 euros, soit un total de 130 millions d'euros avec intérêts courus. Ces titres sont cotés à la Bourse de Paris. La cotation du titre d'une valeur nominale de 153 euros s'élève à 236 euros au 31 décembre 2008 (874 euros au 31 décembre 2007).

La rémunération 2008 de 17 millions d'euros (idem 2007) figure dans les charges d'intérêts.

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2007	Dotations	Reprise	2008
Sirha % Logement	20		(2)	18
Chine SRAC SANJIANG	33		(11)	22
Risque actions propres	1			1
Pertes de change	0	955		955
TOTAL	54	955	(13)	996
<i>Dont part à moins d'un an</i>	<i>33</i>		<i>(11)</i>	<i>22</i>
<i>Dont part à plus d'un an</i>	<i>21</i>	<i>955</i>	<i>(2)</i>	<i>974</i>

Par ailleurs, chacun des litiges connus dans lesquels Renault SA est impliqué a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, et, après avis des conseils juridiques et fiscaux, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

13. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

A. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Sur l'année 2008, les principales évolutions sont :

- l'émission du 23 janvier 2008 sur le marché japonais, d'un emprunt obligataire d'une durée de 3 ans pour un montant nominal de 12,5 milliards de yens au taux variable Libor 6 mois + 0,80%,
- l'émission du 23 janvier 2008 sur le marché japonais, d'un emprunt obligataire d'une durée de 3 ans pour un montant nominal de 32,5 milliards de yens au taux fixe de 1,70%,
- l'émission du 23 janvier 2008 sur le marché japonais, d'un emprunt obligataire d'une durée de 5 ans pour un montant nominal de 5 milliards de yens au taux fixe de 2,09%,
- l'émission du 16 avril 2008 d'un emprunt obligataire d'une durée de 5 ans pour un montant nominal de 300 millions d'euros au taux fixe de 4,375%,
- l'émission du 09 décembre 2008 d'un emprunt obligataire d'une durée de 5 ans pour un montant nominal de 7 milliards de yens au taux variable Libor 3 mois + 3,2%,
- le remboursement de l'emprunt obligataire du 30 avril 2003, d'une durée de 5 ans pour 1 milliard de yens au taux fixe de 1,013%,
- le remboursement de l'emprunt obligataire du 26 juin 2003, d'une durée de 5 ans pour 85 millions d'euros au taux variable Euribor 6 mois + 0,76%, et swappé en yens au taux fixe de 0,715%,
- le remboursement de l'emprunt obligataire du 27 octobre 2003, d'une durée de 5 ans pour 65 millions d'euros au taux variable Euribor 6 mois + 1% et swappé au taux fixe de 4,25375%,

- le remboursement de l'emprunt obligataire du 14 novembre 2003, d'une durée de 5 ans pour 35 millions d'euros au taux variable Euribor 6 mois +1% et swappé au taux fixe de 4,2675%,
- le remboursement de l'emprunt obligataire du 18 novembre 2003, d'une durée de 5 ans pour 10 millions d'euros au taux variable Euribor 6 mois +0,57% et swappé au taux fixe de 4,41%,
- le remboursement de l'emprunt obligataire du 02 décembre 2003, d'une durée de 5 ans pour 30 milliards de yens au taux fixe de 1,23%.

Ventilation par échéance

31 décembre 2008							
(en millions d'euros)	Total	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
2002	1000	1000					
2003	855		84				41
2004	326	276		50			
2005	277		98		79		
2006	924			396		500	28
2007	603		16		524		63
2008	752			357		395	
Intérêts courus	24	24					
TOTAL	4 761	1 300	1 028	803	603	895	132

31 décembre 2007							
(en millions d'euros)	Total	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
2002	1000		1000				
2003	1031	365		625			41
2004	278		228		50		
2005	213			162		61	
2006	831				303		528
2007	588			12		59	57
Intérêts courus	13	13					
TOTAL	3 954	378	1 228	789	353	680	626

Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	avant dérivés	après dérivés	avant dérivés	après dérivés
Euro	3 362	2 567	3 044	2 370
Yen	1 399	2 194	910	1 584
TOTAL	4 761	4 761	3 954	3 954

Ventilation par taux

(en millions d'euros)	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	après dérivés		après dérivés	
Taux fixe	2 409		1 757	
Taux variable	2 352		2 197	
TOTAL	4 761		3 954	

B. EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, principalement contractés hors du Groupe, s'élevaient à 1 463 millions d'euros au 31 décembre 2008 (322 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Sur l'année 2008, les principales évolutions sont :

- l'émission du 14 mars 2008 d'un emprunt d'une durée de 6 ans pour un montant nominal de 78 millions d'euros au taux variable Euribor 3 mois +1,20% et swappé au taux variable Euribor 3 mois +0,66%,
- l'émission du 14 mars 2008 d'un emprunt d'une durée de 6 ans pour un montant nominal de 147 millions d'euros au taux fixe 4,80% et swappé au taux variable Euribor 3 mois +0,66%,
- l'émission du 19 juin 2008 d'un emprunt d'une durée de 5 ans pour un montant nominal de 178 millions d'euros au taux variable Euribor 3 mois +1,10%,
- l'émission du 19 juin 2008 d'un emprunt d'une durée de 7 ans pour un montant nominal de 42 millions d'euros au taux variable Euribor 3 mois +1,20%,
- l'émission du 19 septembre 2008 d'un emprunt d'une durée de 3 ans pour un montant nominal de 75 millions d'euros au taux variable Euribor 3 mois +1%,
- l'émission du 05 décembre 2008 d'un emprunt d'une durée de 2 ans pour un montant nominal de 150 millions d'euros au taux variable Euribor 3 mois +1,75%,
- l'émission du 09 décembre 2008 d'un emprunt d'une durée de 2 ans pour un montant nominal de 6 milliards de yens au taux fixe de 2,98%,
- l'émission du 15 décembre 2008 d'un emprunt d'une durée de 4 ans pour un montant nominal de 50 millions d'euros au taux fixe de 4,62%,
- le remboursement de l'emprunt du 30 mars 2001, d'une durée de 7 ans pour 163 millions d'euros swappé en yens au taux fixe de 2,65%.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'un an comprennent des tirages à court terme sur des lignes de crédit dont l'échéance est à plus d'un an. Ils sont rémunérés au taux du marché. Leur montant s'élève à 475 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Ventilation par échéance

(en millions d'euros)	31 décembre 2008						
	Total	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
2004	73	105	5	8	10	4	41
2005							
2006							
2007							
2008	1244	475	199	75	50	178	267
Intérêts courus	46	46					
TOTAL	1463	626	204	83	60	182	308

(en millions d'euros)	31 décembre 2007						
	Total	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
2001	127	127					
2002							
2003							
2004	183	8	107	5	8	10	45
2005							
2006							
2008							
Intérêts courus	12	12					
TOTAL	322	147	107	5	8	10	45

Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	avant dérivés	après dérivés	avant dérivés	après dérivés
Euro	1365	1462	273	195
Yen	49			127
Autres devises	49	1	49	
TOTAL	1463	1463	322	322

Ventilation par taux

(en millions d'euros)	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	avant dérivés	après dérivés	avant dérivés	après dérivés
Taux fixe		649		211
Taux variable		814		111
TOTAL		1463		322

C. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Les emprunts et dettes financières divers s'élèvent à 3 040 millions d'euros au 31 décembre 2008 (1 904 millions au 31 décembre 2007) et sont essentiellement composés d'emprunts auprès de filiales du Groupe dont la trésorerie est excédentaire, soit :

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008/2007
SI Epone	488	474	14
Renault Espana sa	297	763	(466)
RDIC	238	0	238
SICOFRAM	181	42	139
FM	155		155
SCIA (ex SIAM)	145	142	3
Renault Finance	140		140
SCI Plateau de Guyancourt	88		88
Renault Belgique Luxembourg	62	53	9
Renault Nederland	62	72	(10)
SIRHA	44	44	0
Autres emprunts auprès des filiales	122	314	(192)
Billets de trésorerie	1018		1018
TOTAL	3 040	1 904	1 136

Aucun emprunt n'est assorti de sûretés réelles.

D. RISQUE DE LIQUIDITE

La branche Automobile du Groupe doit disposer de ressources financières pour financer son activité courante et les investissements nécessaires à son développement futur. Elle doit donc emprunter de manière régulière sur les marchés bancaires et de capitaux pour refinancer sa dette, ce qui l'expose à un risque de liquidité en cas de fermeture des marchés ou de tension sur l'accès au crédit. Dans le cadre de la politique de centralisation de sa trésorerie, Renault SA assure l'essentiel du refinancement de l'Automobile, soit par recours aux marchés de capitaux sous la forme de ressources à long terme (émissions obligataires, placements privés), soit par des financements à court terme tels que billets de trésorerie ou financements bancaires.

Les financements court terme sont sécurisés par des accords de crédit confirmés (voir Note 18). La documentation de ces lignes de crédit confirmées ne contient aucune clause pouvant remettre en cause le maintien du crédit en raison de la qualité de la signature de Renault ou du respect de ratio financiers.

Compte tenu des réserves de trésorerie disponibles et des lignes de crédit confirmées non utilisées à la clôture, des perspectives de renouvellement des financements court terme, mais aussi de l'octroi par l'Etat d'un prêt à cinq ans, à conditions préférentielles, à hauteur de 3 milliards d'euros pour l'Automobile. Renault SA dispose de ressources financières suffisantes pour faire face à ses engagements à 12 mois

14. AUTRES DETTES

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation 2008 / 2007
Dettes fiscales	4	40	(36)
TOTAL	4	40	(36)

La variation de 36 millions d'euros sur le poste autres dettes comprend une diminution de la dette au titre de l'impôt pour 19 millions d'euros et une diminution de la dette d'impôt vis à vis des filiales de 17 millions d'euros dans le cadre de l'intégration fiscale.

15. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Les comptes de régularisation sont essentiellement constitués des écarts de conversion passif liés à des gains de change latents sur des emprunts obligataires émis ou swappés en yens pour un montant de 68 millions d'euros. Ces emprunts ont été souscrits dans le cadre de la couverture de l'actif net de Nissan.

16. INFORMATIONS CONCERNANT LES SOCIÉTÉS LIÉES

Sont considérées comme sociétés liées, les sociétés qui sont intégrées globalement dans les comptes consolidés du Groupe.

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2008		2007	
	Montant total	Dont sociétés liées	Montant total	Dont sociétés liées
Intérêts des prêts	452	443	393	390
Intérêts versés et autres charges assimilées	(341)	(100)	(263)	(45)
Reprises de provisions et transferts de charges	13		3	

Bilan

(en millions d'euros)	2008		2007	
	Montant total	Dont sociétés liées	Montant total	Dont sociétés liées
Prêts	11 793	11 709	9 649	9 577
Créances	18		15	
Disponibilités	2		9	8
Emprunts et dettes financières diverses	3 040	2 971	1 904	1 851
Autres dettes	24		40	

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

A - INSTRUMENTS DE GESTION DU RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE

Les engagements correspondants (exprimés en valeur notionnelle, le cas échéant) se présentent comme suit :

Au 31 décembre	2008	2007
En millions d'euros		
Risques de change :		
Swaps de devises		
Achats	1 159	1 120
Dont opérations avec Renault Finance	365	533
Ventes	1 107	1 367
Dont opérations avec Renault Finance	357	677
Autres opérations de change à terme ou conditionnelles		
Achats	4 522	3 174
Dont opérations avec Renault Finance	4 522	3 174
Ventes	5 225	3 149
Dont opérations avec Renault Finance	5 225	3 149
Risques de taux :		
Swaps de taux		
	2 428	2 569
Dont opérations avec Renault Finance	2 312	2 282

Les opérations de gestion du risque de change comprennent pour l'essentiel des opérations de swaps de devises et de ventes à terme portant sur le yen pour, respectivement, un montant total nominal de 3 990 millions d'euros (503 milliards de yens) au 31 décembre 2008 et 4 996 millions d'euros (824 milliards de yens) au 31 décembre 2007 visant à couvrir partiellement l'actif net de Nissan en yens détenu par Renault.

Ces opérations se composent d'emprunts émis directement en yens pour 182 milliards de yens (1 444 millions d'euros), d'emprunts en euros swapés en yens pour 100 milliards de yens (793 millions d'euros) et de ventes à terme pour 221 milliards de yens (1 753 millions d'euros). Le montant total de la couverture sur l'actif net Nissan s'élève respectivement à 503 milliards de yens (3 992 millions d'euros) au 31 décembre 2008 et 824 milliards de yens (6 538 millions d'euros).

En outre, Renault SA réalise des ventes à terme dans le cadre de la couverture de prêts aux filiales libellés en devises dont l'impact est non significatif.

Renault SA porte l'essentiel de l'endettement du Groupe. Sa politique de gestion du risque de taux s'appuie sur deux principes : le financement des investissements long terme à taux fixe et la constitution de réserves de liquidité à taux variable. Par ailleurs, les financements en yens mis en place dans le cadre des opérations de couverture des capitaux propres de Nissan sont réalisés à taux fixe sur des durées de 1 mois à 7 ans.

Pour mettre en œuvre sa gestion du risque de taux et de change décrite ci-dessus, Renault SA a recours à des instruments dérivés. Ses interventions sur les marchés d'instruments financiers à terme sont principalement réalisées avec Renault Finance, filiale à 100% du Groupe.

B - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les montants inscrits au bilan et les valeurs de marché estimées des instruments financiers de Renault SA sont les suivants :

Au 31 décembre En millions d'euros	2008		2007	
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Valeur au bilan	Juste Valeur
ACTIFS				
Autres immobilisations financières brutes (1)	363	70		
Valeurs mobilières de placement brutes (1)	252	93	582	842
Prêts	11793	11795	9 656	9 653
Trésorerie	2	2	9	9
PASSIFS				
Titres participatifs	130	188	130	897
Emprunts obligataires	4 761	4 537	3 854	4 129
Autres dettes porteuses d'intérêts (2)	4 503	4 383	2 226	2 213

(1) dont actions d'auto contrôle

(2) hors titres participatifs

C - JUSTE VALEUR ESTIMÉE DES INSTRUMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre En millions d'euros	2008		2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de change à terme	4 548	5 252	3 174	3 154
Dont opérations avec Renault Finance	4 548	5 252	3 174	3 154
Swaps de devises	833	850	1400	1132
Dont opérations avec Renault Finance	0	0	579	468
Swaps de taux	99	9	21	5
Dont opérations avec Renault Finance	99	6	21	1

Hypothèses et méthodes retenues :

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments. Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, la valeur de marché est calculée sur la base du dernier cours coté. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si Renault SA ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes :

- Actifs financiers :

Valeurs mobilières : les justes valeurs des titres sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Prêts et créances rattachées à des participations : pour les prêts à moins de trois mois à l'origine, les prêts à taux variable et pour les créances rattachées à des participations, la valeur inscrite au bilan est considérée comme la juste valeur. Les autres prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés à Renault SA au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

- **Passifs** : la juste valeur des dettes financières est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à Renault SA au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. La juste valeur des titres participatifs est estimée sur la base de la valeur boursière à la clôture de l'exercice.

- **Instruments de change hors bilan** : la juste valeur des contrats à terme est estimée à partir des conditions du marché. La juste valeur des swaps de devises est déterminée en actualisant les flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché respectivement au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 pour les durées résiduelles des contrats.

- **Instruments de taux hors bilan** : la juste valeur des swaps de taux représente ce que Renault SA recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, prenant en compte les taux d'intérêts courants et la qualité de la contrepartie de chaque contrat respectivement au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

18. ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Les « engagements hors bilan » se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2008		2007	
	Montant total	Dont sociétés liées	Montant total	Dont sociétés liées
Engagements reçus				
Lignes de crédit ouvertes non utilisées	3 904	202	4 677	205
TOTAL	3 904	202	4 677	205
Engagements donnés				
Avals, cautions et garanties	451	450	450	450
Lignes de crédit ouvertes non utilisées	119	119	141	141
TOTAL	570	569	594	591
Engagements financiers				
Ventes à terme de devises	5 225	5 225	3 149	3 149
Achats à terme de devises	4 522	4 522	3 174	3 174
Swap de devises : prêt	1 107	357	1 367	617
Swap de devises : emprunt	1 159	355	1 120	513
Swap de taux	2 428	2 312	2 569	2 282

Dans le cadre de la gestion du ratio grands risques de RCI banque, Renault SA a accordé à COGERA (filiale détenue à 100% par RCI banque) une ligne de crédit de 450 millions d'euros à compter de décembre 2004. Afin de respecter les conditions posées par la Commission Bancaire, le recours de Renault SA est limité aux seuls remboursements effectués par les entités de Renault Retail Group à COGERA, au titre des financements de stocks qui leur sont octroyés par COGERA. Egalement, pour garantir le paiement par les entités de Renault Retail Group à COGERA des créances résultant desdits financements, la créance de Renault SA au titre de la ligne de crédit est nantie au profit de COGERA. Le montant de ce nantissement est de 450 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les lignes de crédit reçues non utilisées ne sont pas assorties de clauses restrictives.

Les opérations de ventes à terme et de swaps réalisées par Renault SA sont décrites ci-dessus (note 17. A - Instruments de gestion du risque de taux et de change).

19. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement est déterminée comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007
Résultat net	(883)	1096
Dotations aux amortissements charges à répartir	6	5
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	942	(36)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation	467	
Transfert de charges financières		(9)
TOTAL	554	1064

20. EFFECTIFS

Renault SA ne compte aucun salarié.

21. JETONS DE PRESENCE VERSES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Les jetons de présence versés aux administrateurs s'élevaient à 557 475 euros en 2008 (557 770 euros en 2007), dont 56 000 euros pour le Président (56 000 euros en 2007).

22. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Soutien de l'Etat à Renault – annonces du 9 février 2009

Face à la crise économique qui frappe l'industrie automobile, l'Etat français a annoncé le 9 février 2009 un certain nombre de mesures de soutien au secteur.

Pour Renault, ces mesures prennent la forme d'un prêt à taux préférentiel de 3 milliards d'euros, auquel s'ajoute une extension à 1 milliard d'euros de l'autorisation de prêt de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) à RCI banque (contre 500 millions d'euros auparavant).

De son côté, Renault a renouvelé son engagement de ne pas fermer d'usine d'assemblage de véhicules en France dans les prochaines années. Le Groupe s'est également engagé à développer principalement en France les systèmes et technologies pour des véhicules propres et à maintenir en France les moyens de recherche, d'ingénierie et d'essais nécessaires. Par ailleurs, Renault a indiqué qu'il affectera, de façon prioritaire, les résultats de l'entreprise au renforcement des fonds propres et aux investissements pour se donner tous les moyens de poursuivre son développement. Enfin, parce que Renault ne peut se développer sans des fournisseurs solides, le Groupe améliorera son soutien aux acteurs de la filière automobile, notamment via un doublement de sa contribution au Fonds d'Investissement Automobile (ainsi portée à 200 millions d'euros).

Nissan – annonces du 9 février 2009

A l'occasion de l'annonce de ses résultats du troisième trimestre, Nissan a revu ses prévisions pour son exercice fiscal 2008 clos le 31 mars 2009. A ce titre, Nissan annonce une perte nette de 265 milliards de yens au titre de son exercice fiscal 2008. Hors effet des retraitements d'harmonisation de normes comptables et de juste valeur des actifs et passifs pratiqués par Renault, cette prévision se traduirait au titre du premier trimestre de l'année civile 2009, par une contribution négative de l'ordre de 1 100 millions d'euros dans le résultat net du premier semestre 2009 du Groupe.

Par ailleurs, un plan de réduction de 20 000 postes au niveau mondial sera mis en place par Nissan au cours de son exercice fiscal 2009.

Enfin, Nissan a annoncé un plan de réduction de ses investissements industriels. Ce plan se traduira par une révision de la participation de Nissan à certains projets industriels communs de l'Alliance :

- en Inde (Chennai), la montée en cadence de l'usine commune Renault-Nissan sera retardée ;
- au Maroc (Tanger), la participation de Nissan au projet d'usine commune est suspendue.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en millions d'euros)

Sociétés	Capital	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenu en %	Valeur inventaire des titres détenus
PARTICIPATIONS				
Renault s.a.s.	534	1070	100,00	6 701
Dacia (2)	632	49	99,31	746
Nissan Motor Co Ltd (1)	4 803	20 867	44,33	6 413
Sofasa (2)	1	83	23,71	2
TOTAL PARTICIPATIONS				13 872

(1) convertis au cours de 126,14 yens pour un euro.

(2) les cours de conversion retenus pour Dacia et Sofasa sont respectivement 4,0225 lei roumain et 3,112 peso colombien pour un euro

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en millions d'euros)

Sociétés	Prêts et avances consentis par Renault SA et non remboursés	Chiffre d'affaires HT de la période de 12 mois se clôturant le 31/12/08	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Renault SA en 2008
PARTICIPATIONS				
Renault s.a.s.	7 776	30 221	(1626)	
Dacia (3)		2 074	60	
Nissan Motor Co Ltd (4)		63 516	1235	418
Sofasa (3)		523	(24)	2

(3) les cours de conversion moyens pour Dacia et Sofasa sont respectivement 3,684 lei roumain et 2,87 peso colombien pour un euro

(4) convertis au cours moyen de 152,33 yens pour un euro.

MENTIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATION

Aucune prise de participation n'est intervenue sur l'exercice 2008.

Renault

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1 723 040

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche – 11, allée de l'Arche
92037 Paris La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles

Renault

Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article
L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Renault et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 17 février 2009

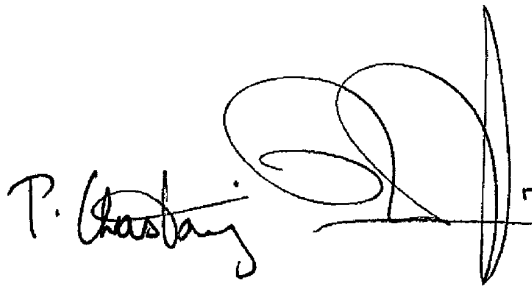
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

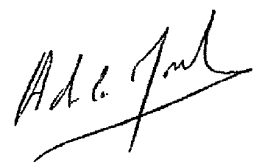
ERNST & YOUNG Audit



A. Raimi



P. Chastaing-Doblin D. Mary-Dauphin



A. de la Morandière

RENAULT
S.A. au capital de 1.085.610.419,58 euros
Siège social : 13-15 quai le Gallo – 92100 Boulogne Billancourt
441 639 465 R.C.S. NANTERRE

CERTIFICAT

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

du 6 mai 2009

Je soussigné, Christian Husson, secrétaire de l'Assemblée générale mixte de Renault SA, certifie que lors de sa séance du 6 mai 2009, l'Assemblée Générale a adopté la résolution ci-dessous :

Deuxième résolution (*Approbation des comptes annuels*)

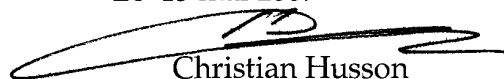
L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 863 607 578,79 euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée :

Pour	128 223 982	(98,58 %)
Contre	1 732 975	(1,33 %)
Abstention	112 282	(0,09 %)

Fait à Boulogne-Billancourt

Le 15 mai 2009



Christian Husson
Secrétaire de l'Assemblée Générale